

GRILLE HONORAIRES IMMOBILIER PRO & RESIDENTIELLE **

IMMOBILIER RÉSIDENTIELLE				
VENTE MAISONS - APPARTEMENTS - TERRAINS - CAVES - BOXS - GARAGES				
Prix de Vente*	Mandat Exclusif		Mandat Simple	
Jusqu'à 50 000 €	4 050 € TTC		4 500 € TTC	
Compris entre 50 001 € et 75 000 €	8,10%		9,00%	
Compris entre 75 001 € et 100 000 €	7,20%		8,00%	
Compris entre 100 001 € et 150 000 €	6,30%		7,00%	
Compris entre 150 001 € et 200 000 €	5,40%		6,00%	
Compris entre 200 001 € et 499 999 €	4,50%		5,00%	
Supérieur à 500 000 €	4,00%		4,50%	
AVIS DE VALEUR				
Non facturé en cas de mandat de vente confié à L'IMMOBILIER À 360	Simple		Détaillé	
	150 €		280 €	
LOCATION MAISONS - APPARTEMENTS - GARAGES - CAVES - BOXS				
Service(s)	Locataire		Bailleur	
Honoraires comprenant l'entremise, la négociation, la visite du logement, la constitution du dossier et la rédaction du bail	8 €/M2 de surface habitable avec un maximum d'un loyer mensuel		8 €/M2 de surface habitable avec un maximum d'un loyer mensuel	
Etat des lieux	3 €/M2 de surface habitable avec un minimum de 120 €		3 €/M2 de surface habitable avec un minimum de 120 €	
IMMOBILIER PROFESSIONNEL				
VENTE IMMOBILIER COMMERCIAL - IMMOBILIER COMMERCIAL				
Prix de Vente*	Mandat Exclusif		Mandat Simple	
	HT	TTC	HT	TTC
Jusqu'à 100 000 €	9,50% avec un minimum de 5 000 €	11,40% avec un minimum de 6 000 €	10% avec un minimum de 5 000 €	12% avec un minimum de 6 000 €
Compris entre 100 001 € et 700 000 €	6,50%	7,80%	7,00%	8,40%
Compris entre 700 001 € et 1 200 000 €	5,50%	6,60%	6,00%	7,20%
Compris entre 1 200 001 € et 2 200 000 €	4,50%	5,40%	5,00%	6,00%
Supérieur à 2 200 000 €	3,50%	4,20%	4,00%	4,80%
LOCATION IMMOBILIER COMMERCIAL - IMMOBILIER D'ENTREPRISE - BUREAUX				
Services	HT		TTC	
Honoraires comprenant l'entremise, la négociation, la visite, la constitution du dossier hors la rédaction du bail	25 % du loyer annuel HT HC (avec un minimum de 1 500 €)		30 % du loyer annuel HT HC (avec un minimum de 1 800 €)	
Rédaction de bail	1 250 €		1 500 €	
États des lieux d'entrée	4 € / m ² de surface commerciale		4,80 € / m ² de surface commerciale	

Le pourcentage des honoraires est appliqué sur le prix de vente hors frais de notaire et les honoraires ainsi calculés sont exprimés en TTC

Les honoraires sont à la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire convenue et sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul écrit contenant l'engagement des parties.

Une remise de 5 % sera accordée sur les honoraires du barème ci-dessus pour les vendeurs dont la copropriété est gérée par notre service syndic et/ou gestion locative.

* Les prix de vente s'entendent hors frais de notaire

** Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières dans les limites proches des conditions pratiquées (Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017).